



## MAIRIE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Bureaux ouverts au public  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
le samedi matin de 9 h à 12 h

Téléphone : 01.45.94.74.74  
Télécopie : 01.45.94.78.40

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 Juin 2009 s'est réuni à 18 H 00.

#### ETAIENT PRESENTS

Monsieur HAEMMERLE Bernard, Madame LALY Christine, Monsieur GROUZELLE Dany, Madame REILHE Marie-Claude, Monsieur SALVADOR Gérard, Madame SCHNEIDER Béatrice, Monsieur DUPRE Roger, Madame GONZALEZ Françoise, Madame BREART Marianne, Monsieur BRUGEROLLE Michel, Madame PARREIRA Peggy, Monsieur DEHAUT Bernard, Madame PELLET-SCHIFFRINE Annie, Monsieur DELLA MUSSIA Richard, Madame MAGGI Ana, Monsieur CORTEZ David, Madame LERFEL Johanna, Monsieur BOUSLAMA Tarek, Madame MACHADO Sylvie Rose, Monsieur STHOREZ Didier, Madame BORDUY Carine, Monsieur TROUDARD Michel, Madame PERRU Marie-Odile, Monsieur MINEO Alexandre, Madame BINAGHI Fabiola, Monsieur TERDJMAN Gabriel, Monsieur DJEBARA Jean-Jamal, Monsieur GHOUALI Habib, Monsieur AURIOL Max, Monsieur BARNAUD Jean-Pierre, Madame DIRRINGER Marie-Christine.

#### ETAIENT REPRESENTES

Monsieur JARJANETTE Jean-Jacques, pouvoir à Monsieur DUPRE Roger  
Madame DANIEL Muriel, pouvoir à Madame BINAGHI Fabiola

\*\*\*\*

#### INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la Présidence de Madame Colette LE JONCOUR, Présidente de la Délégation Spéciale installée sur la commune de Chennevières-sur-Marne, conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2009, qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 14 Juin 2009, à savoir :

▪ **Liste : Ensemble pour Chennevières, passionnément**

Total des voix : 549

Nombre de sièges obtenus : 2

▪ **Liste : Ensemble pour agir**

Total des voix : 1.657

Nombre de sièges obtenus : 7

▪ **Liste : Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières**

Total des voix : 1.796

Nombre de sièges obtenus : 24

et déclare installés les Conseillers Municipaux récemment élus.

La présidence est confiée au doyen d'âge du Conseil Municipal élu, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de Monsieur AURIOL Max.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame LERFEL Johanna est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PROCEDURE D'URGENCE

Conformément à l'article L.2121-12 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les démissions intervenues depuis la proclamation des résultats du 14 Juin 2009 de deux conseillers municipaux sur la liste « Ensemble pour agir », justifient le caractère d'urgence pour convoquer le conseiller municipal suivant sur la liste. Ainsi le conseil municipal a été convoqué dans sa totalité de 33 membres.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur AURIOL Max, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, approuve la procédure d'urgence pour la convocation du conseiller municipal suivant sur la liste.

ELECTION DU MAIRE

Il est procédé à la constitution du bureau de vote, composé du doyen d'âge et de 2 assesseurs. Monsieur CORTEZ David et Madame BORDUY Carine acceptent d'assurer les fonctions d'assesseurs.

Se sont portés candidats à la fonction de Maire :

Monsieur HAEMMERLE Bernard

Monsieur MINEO Alexandre

Les opérations de dépouillement du vote ont donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Monsieur HAEMMERLE Bernard : 23 voix

Monsieur MINEO Alexandre : 7 voix

Monsieur HAEMMERLE Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la Présidence de Monsieur HAEMMERLE Bernard, Maire, le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE, fixe à NEUF le nombre des adjoints au Maire.

FIXATION DU DELAI DE PRESENTATION DES LISTES DE CANDIDATS AUX POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE, fixe à DIX minutes le délai de présentation des listes de candidats aux postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire, au scrutin de liste secret. Le bureau de vote est constitué du Maire et de 2 assesseurs, Monsieur CORTEZ David et Madame BORDUY Carine.

Une liste a été déposée. Les opérations de dépouillement du vote ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 33  
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 23  
 Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Liste de Madame LALY Christine : 23 voix

La liste de Madame LALY Christine ayant obtenu la majorité absolue est élue.

Sont installés :

- 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire : Madame LALY Christine
- 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Monsieur GROUZELLE Dany
- 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire : Madame REILHE Marie-Claude
- 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Monsieur SALVADOR Gérard
- 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire : Madame SCHNEIDER Béatrice
- 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Monsieur DUPRE Roger
- 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire : Madame GONZALEZ Françoise
- 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Monsieur JARJANETTE Jean-Jacques
- 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire : Madame BREART Marianne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.



Bernard HAEMMERLE  
Maire